

Argumentaire - problématique arbres isolés

Préambule

La problématique de la disparition des arbres isolés et des alignées d'arbres dans le milieu agricole ouvert est une réalité préoccupante dans de nombreuses communes jurassiennes. Ces vieux arbres en bordure de champs, entre différentes parcelles cultivées ou dans les prairies et pâturages, remplissent pourtant une fonction écologique essentielle pour bon nombre d'espèces. Ils sont importants pour la biodiversité de plusieurs manières :

- Structure de mise en réseau ou de relais pour le déplacement des espèces dans ces paysages ouverts.
- Sites de nidification pour différentes espèces cavernicoles (oiseaux, chauves-souris, (petits mammifères (rongeurs), insectes,...).
- Site de protection.
- Perchoirs utilisés par les rapaces.
- Source de nourritures ; fruits des arbres fruitiers haute tige ou insectes associés à ces arbres et prisés par des espèces insectivores.
- Ils procurent également de l'ombre au bétail dans les pâturages.

Malheureusement, ces arbres sont souvent abattus au profit d'un agrandissement des parcelles agricoles ou d'une utilisation plus « pratique » avec le passage des machines agricoles. L'expansion de l'urbanisation représente aussi une menace sur ces arbres et les compensations sont souvent insuffisantes. Même si différentes lois existent concernant la préservation des arbres dans le milieu ouvert, nous pouvons constater que dans beaucoup de cas, les vieux arbres sont abattus et remplacés ou non par de jeunes arbres avec un intérêt écologique beaucoup moins important. Il est indispensable de rappeler que les vieux arbres, même secs, abritent de nombreuses espèces d'insectes ou des espèces cavernicoles, ils sont donc essentiels à préserver. Le rajeunissement avec la plantation de jeunes arbres doit être réalisée pour maintenir des arbres isolés ou des alignées d'arbres dans ces milieux, mais il est important aussi de conserver les vieux arbres ou les arbres morts le plus longtemps possible.

Pratiques nuisibles pour les arbres isolés

En plus de la disparition de nombreux arbres, les pratiques agricoles ou l'entretien de ces structures ligneuses inscrites dans les réseaux écologiques ou dans les PAL sont souvent problématiques et non respectueuses des conditions définies par ces derniers. Les conditions d'entretien requis selon l'OPD pour la niveau de qualité I donne par exemple comme conditions que la fumure et le labour sont interdits au pied de l'arbre et dans un rayon de 3 mètres et que l'utilisation de produits phytosanitaires est aussi totalement interdits. Un entretien dans les règles, surtout sur les jeunes arbres, doit aussi être fait de manière à préserver les arbres isolés.

Exemples de disparition et de non-respect de la distance protégée sous les arbres isolés

Plusieurs exemples photographiques suivants apportent la preuve que la distance protégée sous les arbres n'est presque jamais respectée par les pratiques agricoles dans la SAU. Des comparaisons à partir d'orthophotos datant de 2004 et de la réalité sur le terrain actuelle montrent également de nombreux cas de disparition d'arbres isolés dans le paysage agricole ouvert. Malheureusement, ces phénomènes peuvent être observés de manière très générale dans de nombreuses communes jurassiennes.

Communes de Rossmaison, Delémont et Châtillon

Exemple de disparitions d'arbres (points rouges) sur les parcelles agricoles situées entre Delémont, Rossmaison et Châtillon. Disparitions évaluées par comparaison entre les orthophotos de 2004 et les orthophotos de 2017.



On peut constater que près de 25 arbres isolés ont disparus entre 2004 et 2017 et aucune nouvelle plantation ne vient combler ce manque. On peut attribuer ces disparitions à l'agrandissement de parcelles agricoles et la création de nouveaux chemins de campagne qui se font au détriment des arbres en limite de territoire.

Exemples photos du non-respect de la distance protégée sous les arbres isolés.



Cette photo prise dans une parcelle agricole à Châtillon montre que la distance protégée d'un rayon de 3 mètres sous l'arbre n'est pas respectée par les pratiques agricoles (labour, culture).



Cette photo prise à Vendlincourt montre que la distance protégée d'un rayon de 3 mètres n'est pas respectée sous cet arbre isolé. Du fumier a été répandu sur la parcelle et également juste sous l'arbre.